

# COMMUNE DE SAINTE MARGUERITE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MARDI 30 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal a été légalement convoqué le 24 avril 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur André BOULANGEOT, Maire.

Présents : MM BOULANGEOT André, ANTOINE Denis, COLLE Bernard, PARIS Dominique, GERARD Jean-Marc, GRANDJEAN Richard, WENDLING Eric, Mmes GUIDAT Nadia, BETTON Sylvie, MICLO Odile, COLIN Anne, KENNER Corinne, FLON Rachel

Excusés(es) ayant donné procuration : M. GRANDIDIER Denis à M. COLLE Bernard – Mme BAUMGARTNER Anne-Laure à Mme GUIDAT Nadia – Mme Béatrice BENEVENTI à Mme Sylvie BETTON – M. Patrick SCHMITT à M. Jean-Marc GERARD – Mme Marielle SIEBERT à M. André BOULANGEOT

Excusés(es) : M. Serge MATHIEU

Madame Sylvie BETTON a été élue secrétaire de séance.

N° 2024-028

### **OBJET : Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF 2024 - 2028**

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations Familiales (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits et logement notamment).

Elle contribue ainsi à une plus grande efficacité, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des familles d'un territoire et apporte de fait, de la lisibilité territoriale à la politique familiale d'un territoire et favorise le développement et l'amélioration du service rendu aux familles.

Cette démarche politique s'inscrit dans le Schéma Départemental des Services aux Familles. Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés avec la Caf, la Communauté de Communes et les communes du territoire.

Le dispositif « Bonus Territoire » adossé à la CTG apporte un soutien financier complémentaire à la Prestation de Service, aux équipements soutenus financièrement par une collectivité, à condition que le territoire soit engagé dans une CTG. Pour notre commune, cela concernerait l'accueil périscolaire à condition qu'il soit considéré par les services de l'Etat comme accueil collectif de mineurs.

Considérant la nécessité d'établir un partenariat avec la CAF des Vosges, afin de favoriser le développement et l'adaptation des équipements et des services proposés aux familles par la commune de Sainte-Marguerite,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver cette convention pour une durée de 5 ans (2024 – 2028) et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

***LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la CTG, intégrant le versement des bonus territoire le cas échéant, et tous les documents et avenants s'y rapportant.

VOTE : A l'unanimité  
POUR : 18  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie conforme :  
Le Maire  
André BOULANGEOT

